

LA FILIÈRE ÉOLIENNE AU BAS-SAINT-LAURENT

Une énergie propre, renouvelable et durable au service des communautés

La région du Bas-Saint-Laurent est reconnue pour sa manière unique et concertée de développer son territoire.

Il y règne un esprit de collaboration qui favorise le regroupement des forces et l'appariement des leviers financiers, tant dans la sphère publique que privée. Le développement de la filière éolienne s'est effectué selon le même modèle, l'ensemble des communautés se regroupant pour devenir actionnaires des parcs éoliens dans l'Est-du-Québec, plutôt que de se placer dans une dynamique de compétition. Aujourd'hui, ce modèle de partage des ressources et des retombées économiques, reposant sur l'acceptabilité sociale des projets, s'impose comme la voie à suivre pour un développement harmonieux et équitable des territoires.

Les débuts de la filière éolienne au Québec

1975

Hydro-Québec amorce ses premiers travaux de recherche sur l'énergie éolienne.

1995

La société d'état se tourne vers l'Université du Québec à Rimouski pour établir une cartographie des vents, laquelle révèle l'ampleur du potentiel bas-laurentien et gaspésien.

1998
1999

Après l'adoption d'une nouvelle Politique énergétique par le gouvernement du Québec en 1996, un premier parc voit le jour en 1998, à Cap-Chat, et un second en 1999 à Matane.

2003

Le gouvernement lance un appel d'offre de 1000 MW qui vise spécifiquement la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et la MRC de La Matanie.

2006

Huit projets, dont celui de Baie-des-Sables qui entrera en production en 2006, sont octroyés à des producteurs privés.

Vers un partenariat avec les communautés

Les premiers projets se déploient difficilement. Les droits d'implantation sont négociés à la pièce, avec des engagements pour une période de 50 ans. Afin de coordonner leurs actions individuelles et d'unir leurs efforts, les collectivités de l'Est-du-Québec se sont donné les moyens de participer au contrôle, aux investissements et aux bénéfices des projets à être implantés sur leur territoire, et ce, d'égal à égal avec les promoteurs privés. Elles ont d'abord créé la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ainsi que la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent. Fortes d'une quinzaine d'années d'expérience dans la filière éolienne, l'Alliance de l'énergie de l'Est a été constituée en 2023. Cette dernière allie maintenant deux cent vingt-sept (227) instances municipales et autochtones, soit la quasi-totalité des



210 collectivités locales dont le territoire est compris dans celui des quinze (15) MRC de l'Est-du-Québec, de la Première Nation Wolastoqiyik Wamsipekwik ainsi que de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine.

2008

Le gouvernement adopte le concept de parc éolien communautaire qui permet aux instances municipales d'investir à part égale avec des partenaires privés dans les projets.

2010
et
2013

Création de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et de l'énergie Bas-Saint-Laurent, une société en commandite qui sera remplacée par la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent en 2016.

2014

La Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et l'énergie Bas-Saint-Laurent s'allient au sein de l'Alliance éolienne de l'Est.

2016

Mise en service du parc éolien Roncevaux en partenariat à 50 % avec les communautés du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine via les régies intermunicipales de l'énergie des deux régions.

2018

Mise en service du parc éolien Nicolas-Riou en partenariat à 50 % avec les communautés du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine via les régies intermunicipales de l'énergie des deux régions.

2023

L'Alliance éolienne de l'Est devient l'Alliance de l'énergie de l'Est. Cette entité regroupe aujourd'hui 209 communautés, de la MRC de Montmagny jusqu'aux Îles-de-la-Madeleine, en plus d'inclure la Première Nation Wolastoqiyik Wamsipekwik.

Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent : des choix éclairés et un partage équitable

Au Bas-Saint-Laurent, les revenus générés par les parcs éoliens de Ronceveau (74,8 MW) et Nicolas-Riou (224,25 MW) sont redistribués à parts égales entre les huit MRC et la Première Nation Wolastoqiyik Wampanoag.

Un dixième du total des revenus de la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent est ensuite dirigé par les MRC vers le Collectif régional de

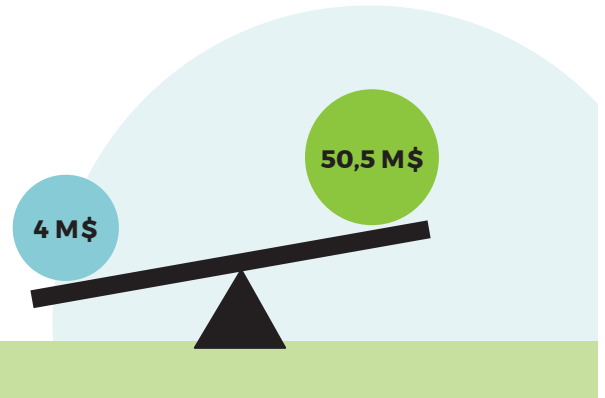
développement du Bas-Saint-Laurent (CRDBSL) qui administre ces fonds destinés à agir comme levier dans une multitude de projets. Les MRC choisissent ainsi collectivement de consacrer une partie de leur capacité financière à des projets qui se déploient sur l'ensemble de la région. De plus, les communautés où sont érigées les installations éoliennes perçoivent des redevances spécifiques pour l'utilisation de leur territoire.

Un effet levier imposant

Entre 2017 et 2023, la part des revenus éoliens administrée par le CRD s'est élevée à 4 M\$, laquelle a permis de soutenir **35 projets**, générant des investissements d'une valeur totale de 50,5 M\$.

CRDBSL

- Autonomie alimentaire
- Berce du Caucase
- *Bien vieillir chez soi*
- Campagne COVID
- Défi OSEntreprendre
- Emploi forestier
- Emploi saisonnier
- Entente pour la concertation du Bas-Saint-Laurent
- Entente sectorielle de développement bioalimentaire
- Entente sectorielle de développement en accueil et attractivité
- Entente sectorielle de développement en innovation
- Entente sectorielle de développement en lutte aux espèces envahissantes
- Entente sectorielle pour le développement social du Bas-Saint-Laurent
- Fonctionnement du CRD
- FQIS - Alliance pour la solidarité
- MRC du Bas-Saint-Laurent
- Plan régional de développement
- Programme stratégique de main-d'œuvre
- Régie de transport collectif
- Régionalisation de l'immigration
- Semaine des entrepreneurs à l'école
- Table de concertation sur la forêt privée
- Tables de gestion intégrée des ressources et du territoire
- Travail de rue



Organismes de développement régional soutenus :

- Créneau Tourbe et substrats
- Centre de développement bioalimentaire du Québec
- Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire
- Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent
- COSMOSS Bas-Saint-Laurent
- Culture Bas-Saint-Laurent
- École des entrepreneurs du Québec Campus Bas-Saint-Laurent
- Économie sociale Bas-Saint-Laurent
- FabRégion Bas-Saint-Laurent
- Innov & Export PME
- Les Saveurs du Bas-Saint-Laurent
- Organismes de bassins versants du Bas-Saint-Laurent
- Place aux jeunes Bas-Saint-Laurent
- Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent
- Table régionale des élu-es municipaux du Bas-Saint-Laurent
- Tourisme Bas-Saint-Laurent



Un avenir prometteur

Avec les projets remportés lors des appels d'offres ao2021 d'Hydro-Québec en énergie éolienne et en énergie renouvelable (922 MW supplémentaires à mettre en service en décembre 2026), le Bas-Saint-Laurent, au sein de l'Alliance éolienne de l'Est, triplera sa capacité d'investissement et de soutien aux projets de développement issus du milieu.

Verront le jour au cours des prochaines années les projets éoliens suivants :

- Parc éolien de la Forêt Domaniale dans la MRC de Montmagny
- Parc éolien de la Madawaska dans la MRC de Témiscouata
- Parc éolien PPAW (Pohénégamook-Picard-Saint-Antonin-Wolostoquik) dans les MRC de Kamouraska, Témiscouata et Rivière-du-Loup
- Parc éolien Canton MacNider dans la MRC de La Matapédia